Ce fichier a été téléchargé le Wednesday 9 September 2026 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. March 29, 2024

- Citer cette page

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on Sept. 9, 2026.
Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

Code civil

Section I — De la nature du prêt à usage

Extrait

Article 1876

Version du March 9, 1804

Texte source : ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

Ce prêt est essentiellement gratuit.